

D.2017.11.22.8.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 22 Novembre 2017

8 - RESSOURCES HUMAINES ET PERFORMANCES DE L'ADMINISTRATION

8.1 - Foncier : Acquisition d'un terrain à Toulouse

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux novembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'au point 2.3)	Absent-Excusé (à/c du point 3.1)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Del Borrello à/c du point 8.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (pouvoir M. Grass à/c du point 3.1)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Dans le cadre de la réalisation de la ligne de transport Linéo 3 qui relie Plaisance, Tournefeuille et Toulouse, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine doit acquérir une bande de terrain auprès de la Ville de Toulouse.

Ce terrain, d'une superficie de 406 m², s'avère nécessaire au réaménagement du carrefour situé entre l'avenue Lardenne et le chemin Tissié à Toulouse.

L'emprise concernée, qui constituait un accessoire de la voirie, a été désaffectée par Toulouse Métropole par une délibération du 22 Septembre 2017 et a été déclassée de son domaine public par la Ville de Toulouse par une délibération du 12 Octobre 2017.

Le service des Evaluations Domaniales a fixé la valeur du terrain à 15 euros hors taxes le mètre carré, soit 6 000 euros hors taxes en valeur arrondi.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver cette acquisition.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE l'acquisition d'une emprise de 406 m², situé chemin Tissié à Toulouse, au prix de 6 000 euros hors taxes en valeur arrondie.

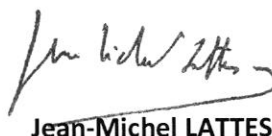
ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer l'acte correspondant et tout document concernant ce dossier.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2111.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES